

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-126

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET
OREE DE CALUIRE :
DENOMINATION DE VOIES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Créé en 2007, le lotissement « l'Orée de Caluire » compte 35 propriétés desservies par le chemin de Crépieux. A plusieurs reprises, les habitants ont sollicité la Ville pour que le lotissement soit mieux indiqué, en raison notamment des difficultés rencontrées par les livreurs et visiteurs pour le localiser.

Ainsi, il conviendrait de procéder à la dénomination de deux voies et une impasse. Compte tenu du cadre verdoyant dans lequel est situé ce lotissement, des noms d'arbres, choisis parmi les essences présentes à proximité, pourraient être attribués à ces voies.

Ces voies pourraient ainsi être dénommées :

- allée des Frênes (voie en bleue)
- allée des Érables (voie en jaune)
- impasse des Acacias (voie en noir)



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **DÉNOMME**

la voie située entre l'allée des Centaurées et le chemin de Crépieux « allée des Frênes »,

- **DÉNOMME**

la voie parallèle au parc des sports de la Terre des lièvres « allée des Érables »,

- **DÉNOMME**

la voie qui part du carrefour entre les nouvelles allée des Frênes et allée des Érables, jusqu'aux serres municipales « impasse des Acacias ».

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET